

DI TSA - Dispositif TSA

Services d'accompagnement médico-social et sanitaire - Auvergne-Rhône-Alpes

CRDV 30 rue Sainte-Rose - 63000 - CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 31 80 00

Courriel : crdv-ditsa@itinova.org

Site internet : www.crdv-enfants.itinova.org

Fonctionnement

Type d'établissement	Service sanitaire d'accompagnement - TSA
Intitulé de l'agrément	CRDV
Zone géographique concernée	Auvergne Rhône-Alpes, Puy-de-Dôme - 63
Accueil et procédure d'admission	
Profil des personnes accueillies	Pour des enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Âgés de 6 à 12 ans à l'admission. Avec ou sans troubles associés. Enfants résidant dans le Puy-de-Dôme.
Capacité d'accueil	12
Accueil temporaire / séjour de rupture	Non
Un diagnostic TSA est-il demandé à l'admission ?	Oui
Modalité d'admission	Prestations spécialisées dans le milieu de vie et dans l'environnement plus élargi de l'enfant. Par sollicitation directe en attendant la notification. Par notification de la MDPH. L'orientation vers le dispositif DI-TSA est soumise à la décision de la

CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

La durée de l'accompagnement est variable. La durée maximale des notifications est de deux ans, renouvelable une année.

Composition de l'équipe

Commentaire(s) composition de l'équipe

Un directeur
Un chef de service
Une coordinatrice, éducatrice spécialisée
Une monitrice éducatrice
Une psychologue
Une assistante sociale

Coordination et partenariat avec divers paramédicaux (ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes...).

Supervision par psychologue BCBA.

Modalités d'accompagnement

Description des interventions proposées

Accompagner des enfants âgés de 6 à 12 ans à l'admission, ne bénéficiant d'aucun accompagnement médico-social et/ou en attente d'une place en établissement ou service.

Offrir une réponse adaptée et inclusive à chacun, en s'appuyant sur ses potentialités pour développer ses moyen d'expression et son autonomie.

Associer, soutenir, encourager les familles et favoriser une meilleure qualité de vie.

Développer et maintenir une démarche collaborative avec les partenaires en lien avec les familles et les personnes accueillies.